

**AVIS D' ACTIONS CRIMINELLES  
(Secteur des Laurentides)**

**Accusations de harcèlement et demande d'arrestations**

**RAPPORT D'ÉVÈNEMENT DU 03 JANVIER 2025 AU ALENTOUR DE 20:45h sur la route Fransisco entre Rivière Rouge et Macaza.**

Le 03 janvier 2025 un véhicule de police a intercepté monsieur Pierre Michaud sur la route ..Francisco.. En direction de Macaza. Suite aux vérifications des deux policières monsieur à été avisé qu'il a deux mandats contre lui. Une des policières a demandé si monsieur voulait régler ce point immédiatement. Monsieur a précisé que ce n'est pas le moment compte tenu de l'heure et du chemin qu'il lui reste à faire. Les policières ont insisté et monsieur a accepter de poursuivre le cheminement de la police. Les policières ont avisé monsieur qu'il a deux mandats contre lui et qu'il doit signer une citation à comparaître. Un de Québec et l'autre de St-Jérôme. Monsieur à aviser les policières qu'il a répondu par écrit à ces deux mandats rapidement et que suite à ces écrits aucune réponse ne lui a été transmise.

Pendant l'attente monsieur à demandé si la police passait souvent sur cette route peu fréquentée. La réponse semblait évasive et je ne suis pas certain de mémoire 2 à 3 fois par semaine. Monsieur à mentionné qu'il travaille toujours sur le dossier de ses enfants en mentionnant qu'il viens juste de publier au Subway de Rivières Rouges un texte sur le dossier de l'espace en mentionnant qu'il n'est pas dérangé (fou). Une des policières me dit qu'elle n'est pas au courant du dossier de mes enfants et qu'elle a beaucoup de dossier à s'occuper. Monsieur demandé de ou ces policières arrivent. La réponse Mont-Laurier ? Monsieur explique qu'il a essayer de rencontrer la SÛRETÉ du Québec pour une entrevue de fond et que la police a refusé cette entrevue. Monsieur explique aussi qu'il est impossible suite aux démarches qu'il a fait dans cette ville et partout que l'on est pas entendu parler de son dossier pour ses enfants ?

Pendant l'attente j'ai aussi expliqué que lors d'un passage près de chemin Bigras le manque d'abrasifs et le danger de ce secteur. Monsieur a demandé à une résidente sur le chemin des Rapides d'aviser la ville pour des actions correctives. Monsieur à aussi mentionné un comportement curieux d'une personne au Tim-Horton de Rivières Rouge qui voulais savoir où je vais et me parler de mon équipement. Monsieur n'a pas répondu et mit fin rapidement à cet échange. En quittant ce crétin m'a dit qu'il va je cite ..me slocher.. Monsieur a mentionner à la police qu'un lien peut être possible avec la ville de Rivières Rouge. Monsieur à aussi mentionner qu'il y a de fortes chances que cette ville n'aime pas monsieur suite au document transmis à la police de Montréal concernant des indications douteuses sur un trou dangereux coupant la piste cyclable.

Monsieur à aussi parler des cartes linéaire (projet) volées par la villes de Labelle et Rivières Rouge (cartes sur les panneaux de métal). Aussi de des délais anormaux de réception de mes chèques dans une succursale de cette ville. **Aucun commentaire de la police sur le Gaz, vols, événements du Tim-Horton, enlèvement de mes enfants, prix des loyers, danger du trou sur la piste, délais anormaux pour avoir mes chèques, etc.**

**AVIS DE POURSUITE**

Cette arrestation est complètement défi la logique élémentaire. Sur cette route il y a eu un seul véhicule durant mon déplacement de Rivières Rouge à Macaza celui de la police. Selon Monsieur cette interception à été planifiée et qu'il est fort probable que cette planification vienne de Rivières Rouge. Ces policières ont mentis à monsieur pour cette arrestation selon toute vraisemblance. Ces supposés mandants ne valent rien et les documents transmis par monsieur l'innocente hors de tout doute. Les policières m'ont demandé si j'avais déjà resté à Longueuil ? Un de ces documents (événements du McDonald's de Chambly) met en lumière une tentative de meurtre par le feu commis au parc Ahuntsic de Montréal et identifie une présumé personnes ayant un lien possible avec cet événement (une policières).


La somme réclamée pour cette arrestation celle du 03 janvier 2025 est encore une fois de 06 zéros et sera définie devant un tribunal, Pierre Michaud, PMI.

(voir page 2)

Autres commentaires,

- Expulsion d'un abris pendant une pluie abondante Rivières Rouges par des policiers.
- Refus de soins à l'hôpital de Rivières Rouges.
- Commentaires déplacés bibliothèque de Rivières Rouges.
- Vols de propriété intellectuelle, Rivières Rouges.
- Gaz (actions criminelles) Rivières Rouges.

En relation avec les événements du 03 janvier 2025, arrestation sur le territoire de .. Macaza.. demande de vérifications pour planification du lieu d'arrestation, hors de Rivières Rouges ? Vous trouverez ci-bas les deux contraventions bidons remis à monsieur, Pierre Michaud, le 03 janvier 2025 à la suite de ce texte. Délais de publication à des fins de vérifications et d'arrestations des coupables.

 **ENGAGEMENT CONTRACTÉ DEVANT UN AGENT DE LA PAIX**  
(C. p. p. article 324)

No de dossier du greffe (origine du mandat) 29118515 Numéro d'événement (dossier) QUIEIMICLIPISEK1011013

Je Michaud, Pierre  
nom, prénom

adresse sans domicile fixe  
no, rue, app., etc. code postal

né(e) le 1956-01-03 occupation sans emploi

numéro de permis de conduire M230703015616

ci-après appelé(e) la partie défenderesse, ayant été condamné(e)

le 2025-01-07, au  palais de justice, ou à  la cour municipale

de Québec district judiciaire de Québec

sur l'accusation d'avoir: Ne pas s'être conformé à un feu d'arrêt  
Loi 444 en vertu de R.G.M.

Amende: 15 \$  
Frais: 579.91 \$  
Exécution: 68 \$  
Total: 662.91 \$

Afin de pouvoir être remis en liberté, je m'engage à me présenter devant le percepteur des amendes  
au  palais de justice, ou à  la cour municipale

de Québec

à l'adresse 245 ave du Port, G1K 6L6 salle 153

le 2025-02-03 à 9:00 heures.

Veillez apporter avec vous ce document à la date et à l'heure indiquées.  
L'OMISSION D'ÊTRE PRÉSENT(E) DEVANT LE PERCEPTEUR DES AMENDES CONFORMÉMENT À CET  
ENGAGEMENT PEUT ENTRAÎNER L'ÉMISSION D'UN MANDAT D'EMPRISONNEMENT SELON LES ARTICLES 346  
ET 347 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE.

Cet engagement est contracté à La Macaza  
ville

le 2025-01-03 à 21:00 heures.

Si vous résidez dans une autre ville(localité) que celle où est situé le palais de justice (ou la cour municipale) où vous devez vous présenter, nous vous suggérons de communiquer par téléphone avec le percepteur des amendes de ce palais de justice ou de cette cour municipale.

[Signature]  
Signature de la partie défenderesse

[Signature] 15242  
Signature et matricule de l'agent de la paix

Marc Antoine-Labelle  
Nom de l'unité

e-515 (2000-02-08)

**PARTIE DÉFENDERESSE**



**ENGAGEMENT CONTRACTÉ DEVANT UN AGENT DE LA PAIX**  
(C. p. p. article 324)

No de dossier du greffe (origine du mandat)  
000200 8845

Numéro d'enregistrement (Greffe)  
S.J.M.1.510.310.710.0915

Je Michaud Pierre  
nom prénom  
adresse Sans domicile fixe  
no. rue, app. ville  
né(e) le 1956-01-03 occupation Sans emploi code postal  
numéro de permis de conduire H232703015616

ci-après appelé(e) la partie défenderesse, ayant été condamné(e)  
le 2024-05-06, au  palais de justice, ou à  la cour municipale  
de St. Jérôme district judiciaire de TERRIBONVILLE

sur l'accusation d'avoir: Perçu sans autorisation 13 N° pas à l'air  
les fonds à la signalisation, est 300 cad 17  
CSR

Amende: 100 \$  
Frais: 1278, 23 \$  
Execution: 68 \$  
Total: 1446, 23 \$

Afin de pouvoir être remis en liberté, je m'engage à me présenter devant le percepteur des amendes  
au  palais de justice, ou à  la cour municipale

de St. Jérôme  
à l'adresse 280 rue Labelle, St. Jérôme  
le 2025-01-28 à 9:00 heures.

Veillez apporter avec vous ce document à la date et à l'heure indiquées.  
L'OMISSION D'ÊTRE PRÉSENT(E) DEVANT LE PERCEPTEUR DES AMENDES CONFORMÉMENT À CET  
ENGAGEMENT PEUT ENTRAÎNER L'ÉMISSION D'UN MANDAT D'EMPRISONNEMENT SELON LES ARTICLES 346  
ET 347 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE.

Cet engagement est contracté à La Macaza  
le 2025-01-03 à 21:00 heures.

Si vous résidez dans une autre ville(localité) que celle où est situé le palais de justice (ou la cour municipale) où vous devez vous présenter, nous vous suggérons de communiquer par téléphone avec le percepteur des amendes de ce palais de justice ou de cette cour municipale.

[Signature]  
Signature de la partie défenderesse  
[Signature] 15342  
Signature et matricule de l'agent de la paix  
HRC Antoine-Labelle  
Nom de l'unité

951 0866-02 00

**PARTIE DÉFENDERESSE**

FIN DE DOCUMENT.

[Signature]  
PAR NUMERISATION

Pierre Michaud, PMI  
Ce 12 janvier 2025

Nb. : Ce personnes me font perdre mon temps. Ce document sera présenté devant un tribunal.



AACSQ0112012025

